



## Employeur ne verse pas les indemnités intempéries aux ouvriers

Par **carinelle**, le **12/03/2013** à **11:36**

Bonjour ,

je souhaiterais avoir des renseignements pour un ami .

Celui ci travaille dans le batiment dans une entreprise de - 10 salarié .

Le patron "cotise "pour les intempéries .donc il doit verser jusqu'a 75% du salaire brut , en cas d'intempérie a cet ami .

Le problème c'est qu'il ne le fait pas ou en partie" car le copain n'a touché qu'un salaire de 500 € net alors qu'il touche 1500 € net par mois .

Donc l'employeur en mets une partie dans sa poche .De plus il déclare des journées d'intempérie alors que ses ouvriers travaillent quand même .

Que peut t'il faire face a cet employeur pas très correct??

Cordialement

Par **P.M.**, le **12/03/2013** à **18:08**

Bonjour,

Exercer un recours devant le Conseil de Prud'Hommes et prévenir la caisse des intempéries...